Tribunal canadien du commerce extérieur

2011-2012

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable James M. Flaherty

L'honorable James M. Flaherty,
Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT **1**

SECTION I — VUE D'ENSEMBLE DU TRIBUNAL **3**
Raison d'être 3
Attributions 3
Résultat stratégique et architecture des activités de programme 4
Priorités de l'organisation 4
Analyse des risques 6
Sommaire du rendement 7
Évaluation stratégique du rendement 10
Profil des dépenses 10
Budget des dépenses par crédit voté 11

SECTION II — ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE **13**
Résultat stratégique 13
Activité de programme n° 1 : règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) 13
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 14
Leçons apprises 17
Activité de programme n° 2 : enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif) 17
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 18
Leçons apprises 19
Activité de programme n° 3 : services internes 19
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme 19
Leçons apprises 20

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES **21**
Principales données financières 21
États financiers 22
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 22

SECTION IV — AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT **23**
Personne-ressource de l'organisation 23

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 (RMR) du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal). Le Tribunal fournit aux entreprises canadiennes et internationales l'accès à des procédures d'enquête justes, transparentes et efficaces sur les causes liées aux recours commerciaux et les plaintes concernant les marchés publics fédéraux ainsi que sur les appels en matière de douanes et d'accise. À la demande du gouvernement, le Tribunal fournit des conseils sur des questions tarifaires, économiques et commerciales.

Conformément aux prévisions contenues dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2011-2012 du Tribunal, le nombre de nouvelles causes en matière de recours commerciaux en 2011-2012 est demeuré inchangé par rapport à l'exercice précédent. De même, le nombre de nouveaux appels et de nouvelles plaintes concernant des marchés publics est demeuré important. En 2011-2012, le Tribunal a rendu plus de 150 décisions et ordonnances en application de ses différents mandats.

Comme le décrit le présent rapport, en 2011-2012, le Tribunal a mené à bien plusieurs initiatives ciblant l'investissement dans ses gens, dans les pratiques de gestion saines et dans l'amélioration de la prestation de ses services, y compris une restructuration de sa Direction de la recherche et de sa Direction des services juridiques, ce qui lui a fait réaliser des gains d'efficacité et des économies considérables.

Les autres réalisations dignes de mention sont la modernisation des règles de procédure du Tribunal, les résultats positifs de son premier sondage sur la satisfaction de sa clientèle, la mise en œuvre d'un programme d'orientation pour ses nouveaux employés et les progrès importants réalisés dans la modernisation des fonctions des technologies de l'information (TI) et de la gestion de l'information (GI).

Ces initiatives ont aidé le Tribunal à demeurer un acteur important des mécanismes de recours commerciaux du Canada grâce aux décisions équitables, transparentes et opportunes qu'il rend. Ce faisant, le Tribunal continue d'appuyer les priorités du gouvernement qui consistent à renforcer l'économie et à améliorer ses services aux Canadiens.

Stephen A. Leach
Stephen A. Leach
Président

SECTION I — VUE D'ENSEMBLE DU TRIBUNAL

Raison d'être

Le Tribunal fournit aux entreprises canadiennes et internationales l'accès à des procédures d'enquête justes, transparentes et efficaces sur les causes liées aux recours commerciaux et les plaintes concernant les marchés publics fédéraux ainsi que sur les appels en matière de douanes et d'accise. À la demande du gouvernement, le Tribunal fournit des conseils sur des questions tarifaires, commerciales et économiques.

Attributions

Le Tribunal a été constitué en décembre 1988 en vertu de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (*Loi sur le TCCE*). Le Tribunal est un organisme décisionnel quasi judiciaire et indépendant, qui mène des enquêtes et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Son pouvoir découle aussi de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (*LMSI*), de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Les bureaux du Tribunal sont situés à Ottawa (Ontario).

Le mandat du Tribunal au sein du gouvernement du Canada est le suivant :

- enquêter, en vertu de la *LMSI*, afin de déterminer si l'importation de produits qui font l'objet de dumping ou de subventionnement a causé ou menace de causer un dommage à une branche de production nationale;
- enquêter sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics du gouvernement fédéral visés par l'*Accord de libre-échange nord-américain* (*ALÉNA*), l'*Accord sur le commerce intérieur* (*ACI*), l'*Accord sur les marchés publics* (*AMP*) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'*Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili* (*ALÉCC*), l'*Accord de libre-échange Canada-Pérou* (*ALÉCP*) et de l'*Accord de libre-échange Canada-Colombie* (*ALÉCCO*);
- il entend les appels des décisions de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) aux termes de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et des décisions du ministre du Revenu national aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*;
- enquêter et donner son avis sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal;
- enquêter sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui souhaitent obtenir des allégements tarifaires sur des intrants textiles importés aux fins de production et faire des recommandations au ministre des Finances quant à ces demandes;
- enquêter sur les plaintes des producteurs nationaux selon lesquelles l'accumulation rapide des importations cause ou menace de causer un dommage aux producteurs nationaux et, comme prescrit, recommander au gouvernement la mesure corrective appropriée.

Résultat stratégique et architecture des activités de programme

Le graphique qui suit illustre le cadre complet des activités de programme du Tribunal qui sont liées au mandat qui lui est conféré en vertu de la loi.

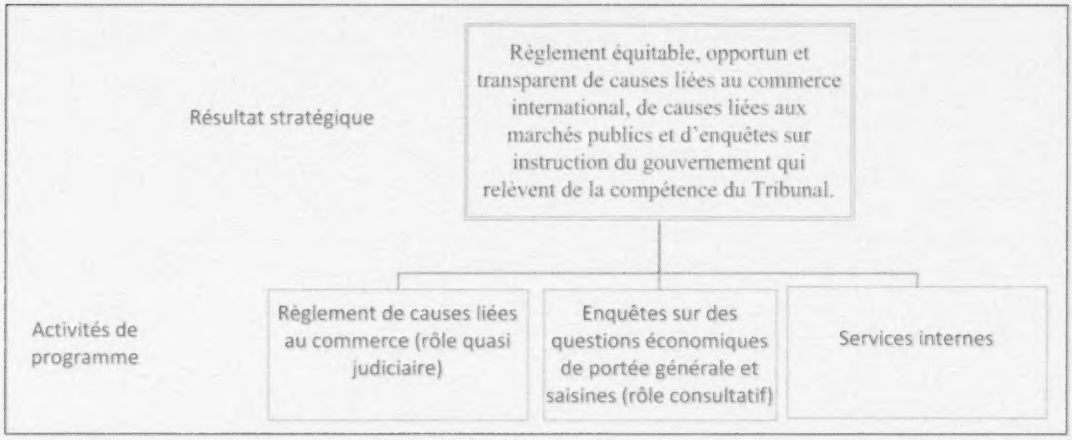
Résultat stratégique
Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.
Activités de programme
Règlement de causes liées au commerce (rôle quasi judiciaire)
Enquêtes sur des questions économiques de portée générale et saisines (rôle consultatif)
Services internes

Priorités de l'organisation

Priorité : Traiter les causes dans les délais prescrits par la loi et maintenir les normes de qualité	**Type** : Continu	**Résultat stratégique** : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal
L'objectif principal consistait à assurer le respect des délais prescrits par la loi et à veiller à ne pas compromettre le niveau de qualité supérieure des conclusions, décisions et recommandations du Tribunal. • Le Tribunal a répondu à cet objectif dans tous les cas. • Le Tribunal a continué de revoir ses règles de procédure afin de rationaliser davantage les procédures, de réduire le fardeau documentaire imposé aux parties et d'en augmenter l'efficacité et la transparence tout en assurant l'équité et la protection des renseignements confidentiels.		
Priorité : Investir dans ses gens	**Type** : Continu	**Résultat stratégique** : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal
Le Tribunal fait appel à une approche globale axée sur le perfectionnement professionnel, les documents de formation internes, la planification de la relève et l'apprentissage continu afin que les compétences de ses employés demeurent à jour. En 2011-2012, le Tribunal a investi dans ses gens de la façon suivante : • Le Tribunal a mis en place un programme d'orientation à l'intention de ses employés qui permettra aux nouveaux employés de s'intégrer plus facilement à l'organisation ainsi que d'apprendre plus rapidement.		

• Le Tribunal a élaboré un manuel de procédures visant les appels afin de favoriser l'uniformité et d'assurer le transfert des connaissances à ses nouveaux employés. Un manuel de procédures internes visant les marchés publics est aussi en voie d'élaboration.		
Priorité : Pratiques de gestion saines	**Type** : Continu	**Résultat stratégique** : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal
Promouvoir la transparence et appuyer l'ensemble des priorités pangouvernementales en matière de responsabilisation de gestion, y compris le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) et les engagements prévus par la nouvelle *Loi fédérale sur la responsabilité*, figurent toujours parmi les priorités du Tribunal. Voici certains des projets entrepris en ce sens en 2011-2012. • Le Tribunal a maintenu le cap sur la planification efficace et sur la gestion rigoureuse en transférant de la Direction de la recherche à la Direction des services juridiques les activités des volets de son mandat ayant trait aux marchés publics et aux appels. Ce transfert a permis de réaliser des économies importantes et de promouvoir une efficacité accrue quant à l'ensemble de la charge de travail du Tribunal. • En 2011-2012, le Tribunal a continué d'accroître l'efficacité et la fiabilité de son infrastructure de TI en procédant au renouvellement de son matériel et de ses logiciels en vue d'augmenter le rendement, la stabilité et la maintenance de son réseau. • Le Tribunal a participé à sa première vérification des contrôles de base effectuée par le Bureau du contrôleur général. Le Tribunal a accueilli les recommandations formulées à la suite de cette vérification et préparé un plan d'action en matière de gestion qui sera achevé au début de l'exercice 2012-2013. • Dans le cadre de son plan d'action en matière de GI, le Tribunal a élaboré une structure de dossiers qui sera mise en place en 2012-2013.		
Priorité : Améliorer la prestation des services	**Type** : Continu	**Résultat stratégique** : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal
L'amélioration constante de la prestation des services est demeurée une priorité du Tribunal au cours de l'exercice 2011-2012. Voici les améliorations apportées : • Le Tribunal a retenu les services d'une firme de recherche indépendante en vue d'effectuer son premier sondage de la satisfaction de ses clients. Le sondage a permis de mesurer le niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard des services du Tribunal, de ses outils et procédés, et de l'interaction entre les clients et le personnel du Tribunal. Le résultat final était très favorable. En 2012-2013, le Tribunal étudiera différentes façons d'améliorer la prestation de ses services aux usagers et aux parties intéressées en fonction des résultats de ce sondage. • Le Tribunal a fini de préparer un projet pilote portant sur un questionnaire électronique qui permettra aux répondants d'épargner du temps et de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs lorsqu'ils lui fournissent des renseignements. La mise en œuvre complète de cette initiative en 2012-2013 se traduira par des gains d'efficacité importants pour les parties intéressées et la Direction de la recherche du Tribunal, puisqu'elle réduira le temps et les ressources consacrés à la saisie et à la validation des données.		

Analyse des risques

Analyse du contexte

En 2011-2012, le contexte économique mondial est demeuré incertain, l'économie mondiale se trouvant aux prises avec de profondes difficultés, la principale étant la crise de la dette souveraine et du secteur bancaire en Europe[1]. L'incertitude accentuée s'est quelque peu estompée au cours du dernier trimestre de la période grâce à l'application de mesures de politique destinées à résoudre la crise de la dette souveraine et du secteur bancaire[2]. Au cours de l'exercice 2011-2012, les marchés financiers mondiaux ont affiché une faiblesse continue, et les prix de nombreux produits de base ont chuté, le pétrole brut faisant exception[3].

Tout compte fait, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance en 2011-2012, mais à un rythme plus lent qu'auparavant et variable selon les régions[4]. Aux États-Unis, le plus grand partenaire commercial du Canada, l'économie a montré des signes de regain dans la deuxième moitié de 2011, puis de croissance très faible au cours de la première moitié de cette année. Cependant, l'emploi aux États-Unis est demeuré encore nettement en deçà des niveaux d'avant la récession[5]. Au quatrième trimestre de 2011, l'Europe est entrée en récession, dont elle ne devrait se sortir que plus tard en 2012[6]. Dans les économies émergentes et en développement, la croissance a ralenti mais est demeurée forte, avant tout dans les pays en développement d'Asie[7].

En dépit de la conjoncture économique mondiale incertaine, l'économie canadienne a continué de progresser en 2011-2012, bien qu'en enregistrant des variations

1. Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) aux pp. 31, 36, 43, 48; *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2012/1 à la p. 12; Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2012, à la p. 3; Fonds monétaire international, *Perspective de l'économie mondiale*, avril 2012, sections xv-xvi, aux pp. 1-2.
2. *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2012/1 à la p. 14; Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2012, à la p. 4; Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) aux pp. 31, 49; Fonds monétaire international, *Perspective de l'économie mondiale*, avril 2012, section xiii.
3. Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) aux pp. 31, 36, 43, 48; *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2012/1 aux pp. 12-13; Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2012, aux pp. 3-4; Fonds monétaire international, *Perspective de l'économie mondiale*, avril 2012, à la page 9.
4. *Perspectives économiques de l'OCDE*, Vol. 2012/1 aux pp. 14-15; Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) à la p. 36.
5. Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) aux pp. 31, 34, 40; Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2012, aux pp. 9-10; Fonds monétaire international, *Perspective de l'économie mondiale*, avril 2012, aux pp. 58-60.
6. Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) à la p. 31; Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2012, à la p 8.
7. Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) à la p. 35; Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2012, aux pp. 12-13.

considérables d'un trimestre à l'autre. Grâce à la solidité des facteurs fondamentaux économiques, budgétaires et financiers du Canada, aux dépenses soutenues des ménages et des entreprises et aux mesures de relance prises par le gouvernement au moment opportun, le PIB réel du pays s'est redressé bien au-dessus de son niveau d'avant la récession, ce qui constitue la meilleure performance au sein des pays du G-7 au cours de la reprise mondiale[8].

La charge de travail du Tribunal liée aux causes en matière de recours commerciaux est demeurée stable en 2011-2012 par rapport à l'exercice précédent. Sa charge de travail relative aux appels est demeurée importante, indépendamment des faibles taux de droit de douane du Canada, les Canadiens et les entreprises canadiennes ayant continué de chercher des occasions de réduction des coûts. De même, le Tribunal a continué d'avoir une charge de travail importante en termes de plaintes concernant des marchés publics.

Analyse des risques

Voici les trois grands risques relevés lors de la séance de planification 2011-2012 tenue par la direction du Tribunal :

1. Capacité de gérer les causes (rendre des décisions de qualité dans les délais prescrits) pendant les périodes de charge de travail accrue et d'incertitude économique
2. Capacité de recruter et de former de nouveaux employés et de transmettre la mémoire institutionnelle pendant une période de roulement du personnel
3. Capacité de maintenir une infrastructure de TI à jour, un service à la clientèle efficace et des processus de reprise adéquats en période de réinvestissement.

Le fait que le Tribunal ait assumé une charge de travail semblable à celle de l'année précédente a contribué à atténuer les risques relevés dans le RPP de 2011-2012. Toutefois, la charge de travail relative aux appels et aux plaintes concernant des marchés publics étant demeurée importante, le Tribunal a dû revoir son plan de ressources humaines afin de réaffecter certaines de ses ressources à ces volets de son mandat. De plus, le Tribunal a continué d'investir dans son infrastructure de TI en procédant à l'actualisation de certains de ses logiciels et de son matériel en vue d'augmenter le rendement, la stabilité et la maintenance de son réseau.

Sommaire du rendement

Les ressources financières et humaines du Tribunal ont eu une incidence directe sur sa capacité d'atteindre son résultat stratégique et de réaliser ses activités de programme. Les sections qui suivent mettent en relief le rendement du Tribunal et démontrent les liens entre les ressources et les résultats.

8. Ministère des Finances, *Emplois, croissance et prospérité à long terme: Plan d'action économique 2012* (Ottawa: TPSGC, 2012) aux pp. 37, 42.

Ressources financières 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
11 473	12 573	10 529

Au cours de l'exercice 2011-2012, les dépenses prévues du Tribunal se chiffraient à 11,5 millions de dollars. Par l'entremise du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses, le Tribunal s'est fait accorder des autorisations totales de 12.573 millions de dollars. De ce montant, 1,58 millions de dollars représentaient les fonds additionnels provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor. Les dépenses réelles du Tribunal se sont élevées à 10,5 millions de dollars. L'écart de 2 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique par le nombre réduit des nouvelles causes de recours commerciaux par rapport aux prévisions initiales établies lorsque les fonds additionnels avaient été demandés et accordés.

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
91	78	13

Le Tribunal exerce normalement ses activités à l'aide de 77 équivalents temps plein (ETP). Les fonds additionnels provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor que le Tribunal a reçus au cours de l'exercice 2011-2012 lui ont permis d'augmenter ses ETP prévus au budget à 91. Le nombre réel d'ETP en 2011-2012 s'est chiffré à 78, une baisse par rapport à 82 ETP en 2010-2011. L'écart de 13 ETP entre les ressources humaines prévues et les ressources humaines réelles est attribuable au nombre moins élevé que prévu de causes en matière de recours commerciaux.

Progrès réalisés au regard du résultat stratégique

Résultat stratégique n° 1 : Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal.		
Indicateurs de rendement	**Objectifs**	**Rendement 2011-2012**
Décisions du Tribunal infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux	Au plus 2 p. 100 de toutes les décisions rendues au cours de la période de cinq ans la plus récente sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux.	1,77 p. 100[1] de toutes les décisions rendues au cours de la période de cinq ans la plus récente ont été infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux (voir la section Contrôle judiciaire du présent document pour obtenir davantage de précisions)

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement 2011-2012
Les avis, décisions et lignes directrices du Tribunal sont accessibles au public.	L'ensemble des avis, décisions et lignes directrices pour tous les domaines de son mandat et toutes les notes de procédure sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal, dans la Gazette du Canada ou sur MERX (service d'appel d'offres électronique du Canada).	En 2011-2012, 100 p. 100 des avis, décisions et lignes directrices étaient accessibles au public

1. La méthodologie a été modifiée afin de refléter le fait que lorsqu'une seule décision de renvoi est rendue à l'égard de plusieurs causes, cela représente maintenant une seule cause. Cette méthodologie ne s'applique que lorsque la nature du renvoi est identique pour toutes les décisions infirmées et vise à éviter le surdénombrement en reflétant adéquatement le fait que les causes renvoyées concernaient toutes les mêmes parties et la même question. Voir les dossiers A-264-10, A-312-10, A-321-10 et A-39-11de la Cour d'appel fédérale pour connaître tous les détails de ces renvois.

Sommaire du rendement, à l'exclusion des services internes (milliers de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011	2011-2012				Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Règlement des causes commerciales (rôle quasi judiciaire)	6 881	7 228	7 228	7 921	6 633	Marché juste et sécuritaire
Enquêtes sur des questions économiques générales et saisines (rôle consultatif)	109	115	115	126	105	Marché juste et sécuritaire
Total	**6 990**	**7 343**	**7 343**	**8 047**	**6 738**	

Sommaire du rendement quant aux services internes (milliers de dollars)

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011	2011-2012			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Services internes	3 932	4 130	4 130	4 526	3 791

Évaluation stratégique du rendement

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Tribunal a examiné les effets environnementaux des initiatives assujetties à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*[9]. Le Tribunal n'a préparé aucune déclaration publique en 2011-2012.

Profil des dépenses

Dépenses prévues et réelles (en milliers de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Budget principal des dépenses	10 152	9 530	11 941	11 473
Dépenses prévues	10 152	9 530	11 941	11 473
Total des autorisations	11 009	11 277	12 211	12 573
Dépenses réelles	9 819	10 952	10 922	10 529

Pour les périodes 2008-2009 à 2011-2012, les dépenses totales comprennent tous les crédits parlementaires : le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses et le crédit 15 du Conseil du Trésor ainsi que les rajustements de report.

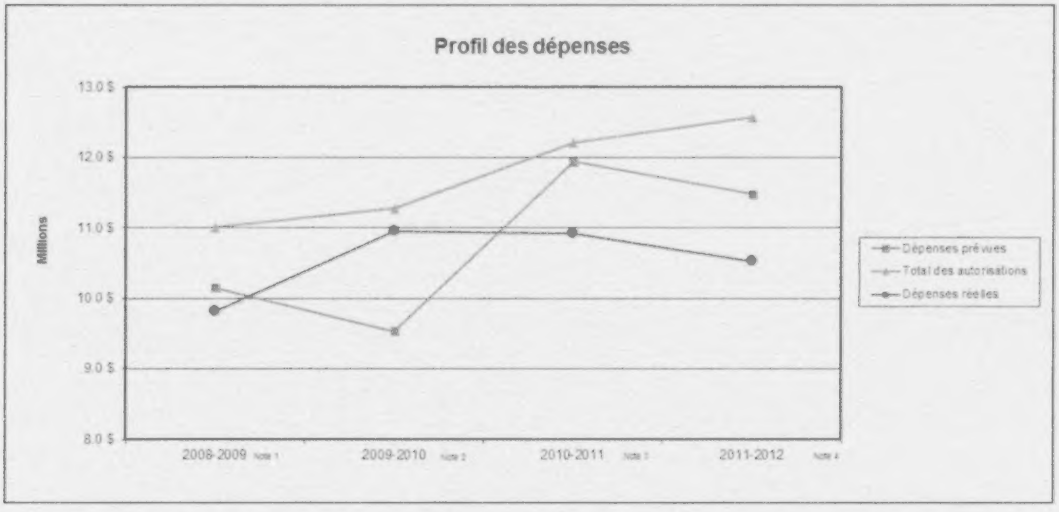

Les trois événements suivants expliquent les fluctuations des dépenses et des dépenses prévues depuis 2007-2008 :

1. En 2008-2009, 702 000 $ ont été placés dans une affectation bloquée que le Tribunal ne pouvait dépenser, à la suite de l'examen stratégique de 2007.

9. *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=FR&n=B3186435-1.

2. En 2009-2010, davantage de ressources ont été allouées au Tribunal afin de couvrir un déficit dans son budget de fonctionnement à court terme découlant de l'augmentation prévue du nombre de causes en matière de recours commerciaux et de marchés publics causée par la récession économique mondiale. Par conséquent, les dépenses réelles du Tribunal ont grimpé de plus de 1,1 million de dollars en regard de 2008-2009, tandis que ses autorisations totales ont augmenté de près de 0,3 million de dollars.
3. En 2010-2011, la charge de travail liée aux recours commerciaux, plus légère qu'il avait été prévu, a donné lieu à une variance de plus de 1,2 millions de dollars entre le total des autorisations et les dépenses réelles.
4. En 2011-2012, la charge de travail liée aux recours commerciaux, plus légère qu'il avait été prévu, a donné lieu à un écart de près de 2 $ millions de dollars entre le total des autorisations et les dépenses réelles.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les crédits organisationnels et/ou dépenses législatives du Tribunal pour 2011-2012, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2012*, volume II. Vous en trouverez une version électronique sur le site Web du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux[10].

10. Comptes publics du Canada 2012, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html.

SECTION II — ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique

Règlement équitable, opportun et transparent de causes liées au commerce international, de causes liées aux marchés publics et d'enquêtes sur instruction du gouvernement qui relèvent de la compétence du Tribunal

Les réalisations des trois activités de programme distinctes du Tribunal visent à atteindre son résultat stratégique, lequel contribue à assurer la compétitivité du Canada ainsi qu'un marché équitable et sécurisé. La section qui suit décrit les initiatives en cours du Tribunal dans le cadre de chacune de ses activités de programme ainsi que son rendement en 2011-2012.

Activité de programme n° 1 : règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)

Le Tribunal a comme mandat de faire en sorte que le secteur privé du Canada bénéficie de mécanismes de recours commerciaux équitables, opportuns et transparents, contribuant ainsi à maintenir la confiance dans le marché canadien, dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs canadiens. Le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome dont la compétence découle de la *Loi sur le TCCE*, de la *LMSI*, de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Avec comme cadre les mécanismes de recours commerciaux canadiens, le Tribunal applique les lois et accords commerciaux en vigueur qui visent à remédier à la concurrence déloyale sur le marché national ou à fournir une protection d'urgence contre des marchandises importées perçues comme portant atteinte à une branche de production nationale. Le Tribunal entend aussi les appels à l'égard de décisions du ministre du Revenu national et de l'ASFC. Il a aussi été désigné comme organisme chargé des contestations des offres en vertu de l'*ALÉNA*, de l'*ACI*, de l'*AMP*, de l'*ALÉCC*, de l'*ALÉCP* et de l'*ALÉCCO*.

Dans l'exercice de son rôle quasi judiciaire, voici en quoi consiste la charge de travail du Tribunal :

- Causes concernant des pratiques commerciales déloyales — enquêtes menées en vertu de la *LMSI* pour déterminer si des importations sous-évaluées ou subventionnées ont causé, ou menacent de causer, un dommage à une branche de production nationale.
- Contestation des offres — enquêtes menées sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics en vertu de l'*ALÉNA*, de l'*ACI*, de l'*AMP*, de l'*ALÉCC*, de l'*ALÉCP* et de l'*ALÉCCO*.
- appels à l'égard de décisions rendues par l'ASFC en vertu de la *Loi sur les douanes* ou de la *LMSI* et par le ministre du Revenu national en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*.
- Causes concernant des mesures de sauvegarde — enquêtes menées pour déterminer si l'augmentation rapide des importations en provenance de la République populaire de Chine ou d'ailleurs dans le monde cause un dommage grave à une branche de production nationale.

Ressources financières 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
7 228	7 921	6 633

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
57	49	8

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Les décisions du Tribunal sont équitables et impartiales et fondées sur de l'information de qualité	Pourcentage des décisions visées par une demande de contrôle judiciaire, traitant expressément de l'application régulière de la loi, qui sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux	Moins de 1 p. 100 des décisions sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux sur demande de contrôle judiciaire portant expressément sur l'application régulière de la loi	Aucune décision n'a été infirmée par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux sur demande de contrôle judiciaire portant expressément sur l'application régulière de la loi
Les décisions sont rendues dans les délais prescrits par la loi	Pourcentage des décisions publiées dans les délais prescrits par la loi	100 p. 100 des délais prescrits par la loi sont respectés	100 p. 100 des délais prescrits par la loi ont été respectés
Les décisions d'appels sont rendues dans les délais internes	Pourcentage des décisions d'appels publiées dans les délais internes	70 p. 100 des délais internes sont respectés.	91 p. 100 des délais internes ont été respectés.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Causes de recours commerciaux

Le Tribunal a rendu des décisions à la suite de trois enquêtes préliminaires de dommage, une enquête définitive de dommage, quatre demandes de réexamen intermédiaire, un réexamen intermédiaire, deux processus liés à l'expiration et deux réexamens relatifs à l'expiration. Pour ce qui est de ces 13 décisions, le Tribunal a entièrement atteint ses cibles de rendement en ce qui a trait au respect des délais prévus par la loi et aux renseignements mis à la disposition du public.

Causes de marchés publics

En 2011-2012, le Tribunal a rendu 77 décisions dans des causes relatives à des marchés publics, dont 73 étaient assujetties à des délais prévus par la loi. En outre, 18 ordonnances de remboursement de frais, d'indemnisation et de report d'adjudication ont été émises. Le Tribunal a entièrement atteint sa cible de rendement en ce qui a trait au respect des délais prévus par la loi et aux renseignements mis à la disposition du public.

Contrôle judiciaire

La Cour d'appel fédérale réexamine habituellement les décisions du Tribunal[11]. Pour la période de cinq ans entre 2007-2008 et 2011-2012, le nombre de décisions infirmées représentait 1,77 p. 100 du nombre total de décisions soumises à un contrôle judiciaire ou portées en appel pour la période terminée le 31 mars 2011, ce qui signifie que le Tribunal a respecté sa cible d'au plus 2 p. 100. Aucune décision n'a été infirmée sur demande de contrôle judiciaire portant sur l'application régulière de la loi, ce qui respecte l'objectif du Tribunal selon lequel ce type de décision ne doit pas représenter plus de 1 p. 100 des décisions. Le tableau qui suit indique les demandes de contrôle judiciaire ou d'appel des décisions du Tribunal formulées au cours des cinq années plus haut. En résumé, le Tribunal a maintenu un dossier solide en matière de confirmation de ses décisions soumises à un contrôle judiciaire ou portées en appel.

11. Dans de rares cas, il est demandé à des groupes binationaux réunis en vertu de l'*ALÉNA* ou d'autres accords commerciaux internationaux ou à un groupe spécial de règlement des différends de l'OMC de réexaminer les conclusions du Tribunal aux termes de la *LMSI*. Aucune partie n'a présenté de nouvelle demande de réexamen des décisions du Tribunal auprès de ces groupes au cours du dernier exercice. Lorsque le Tribunal rend une décision concernant un appel aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise* et qu'une partie en appelle de cette décision, l'affaire est entendue par la Cour fédérale lors d'une nouvelle audition.

Traitement des décisions du Tribunal devant la Cour d'appel fédérale du Canada	
	Période de cinq ans
Décisions pouvant faire l'objet d'un contrôle judiciaire ou d'un appel[1]	905
Décisions ayant fait l'objet d'une demande de contrôle judiciaire ou d'une requête en appel	168
Décisions ayant fait l'objet d'une demande de contrôle judiciaire ou d'une requête en appel qui a été retirée ou abandonnée	56
Décisions ayant fait l'objet d'une demande de contrôle judiciaire qui a été rejetée	30
Décisions infirmées[2]	16
Décisions infirmées en raison de la non-application régulière de la loi	0
Pourcentage de toutes les décisions rendues qui ont été infirmées par la Cour d'appel fédérale, par la Cour fédérale ou par un organisme d'appel international[3]	1,77
Pourcentage des décisions qui ont été infirmées par la Cour d'appel fédérale ou par des organismes d'appel internationaux sur demande de contrôle judiciaire portant expressément sur l'application régulière de la loi	0

1. Pour les besoins du présent tableau, les décisions comprennent toutes les décisions rendues et tous les rapports publiés, y compris les décisions de ne pas entreprendre une enquête visant un marché public. Le nombre de causes correspond à celui qui est indiqué dans le tableau de la charge de travail publié dans le rapport annuel du Tribunal et exclut les causes retirées.
2. Les décisions infirmées comprennent également les causes renvoyées au Tribunal.
3. La méthodologie a été modifiée afin de refléter le fait que lorsqu'une seule décision de renvoi est rendue à l'égard de plusieurs causes, cela représente une seule cause. Cette méthodologie ne s'applique que lorsque la nature du renvoi est identique pour toutes les décisions infirmées et vise à éviter le surdénombrement en reflétant adéquatement le fait que les causes renvoyées concernaient toutes les mêmes parties et la même question. Voir les dossiers A-264-10, A-312-10, A-321-10 et A-39-11de la Cour d'appel fédérale pour connaître tous les détails de ces renvois.

Décisions d'appel rendues dans les délais internes

En 2011-2012, le Tribunal a rendu 35 décisions d'appel ainsi que 8 décisions de prorogation de délai. Il n'y a pas de délai prescrit par la loi pour les décisions rendues dans le cas d'appels de décisions de l'ASFC ou du ministre du Revenu national. Le Tribunal a toutefois adopté une norme volontaire interne qui consiste à publier ses décisions dans les 120 jours suivant l'audition de l'appel. Sur les 35 décisions d'appel rendues au cours de l'exercice, 32 (91 p. 100) ont été rendues dans ce délai. Le Tribunal a dépassé sa cible visant à respecter la norme dans au moins 70 p. 100 des cas.

Renseignements accessibles au public

L'ensemble des avis, notes de procédures, décisions et lignes directrices dans tous les domaines du mandat du Tribunal ont été distribués aux parties intéressées par chaque cause, ont été publiés sur le site Web du Tribunal et, dans le cas des avis exigés par la loi, ont été publiés dans la *Gazette du Canada* ou par l'intermédiaire du MERX. Quant aux

causes étudiées en vertu de la *LMSI*, aux causes de marchés publics et aux appels, toutes les décisions ont été transmises aux parties intéressées.

Leçons apprises

En 2011-2012, dans le cadre des mesures prises à la suite de l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), le Tribunal a retenu les services d'une firme de recherche indépendante pour effectuer son premier sondage sur la satisfaction des clients. Le sondage a permis de mesurer le niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard des services du Tribunal, de ses outils et procédés, et de l'interaction entre les clients et le personnel du Tribunal.

Les résultats de la quasi-totalité des points examinés lors du sondage (c.-à-d. la satisfaction à l'égard du personnel du Tribunal, des processus d'audience orale et d'audience sur pièces, de la protection des renseignements confidentiels et des motifs de décisions) ont révélé des degrés de satisfaction globale élevés.

Quelques points représentant une occasion d'amélioration ont été relevés, comme les procédures d'accès au dossier électronique, la facilité de remplir les questionnaires par voie électronique, le site Web et le service de dépôt électronique. Pour chacun de ces éléments, le Tribunal a élaboré un plan d'action, qui sera communiqué aux parties intéressées par l'entremise d'une réponse de la direction.

Ce premier sondage sur la satisfaction de la clientèle s'est avéré un outil très utile pour évaluer la qualité du service que fournit le Tribunal et pour s'assurer que ce dernier concentre ses ressources dans les domaines qui comptent pour ses clients et qui améliorent sa réputation de fournir l'accès à des procédures justes et efficaces.

Activité de programme n° 2 : enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Dans son rôle consultatif, le Tribunal s'acquitte d'une charge de travail qui comprend trois types de causes. D'abord, le Tribunal joue un rôle consultatif lorsque le gouvernement lui demande de recommander des mesures, à la suite d'une enquête de sauvegarde, pour atténuer les dommages subis par les producteurs nationaux. Deuxièmement, le gouvernement peut aussi périodiquement donner pour instruction au Tribunal d'enquêter sur des questions économiques, commerciales ou tarifaires d'ordre général. Dans le cadre de ces enquêtes, le Tribunal a le pouvoir de faire des recherches, de recevoir des exposés, de tenir des audiences et de présenter au gouvernement ou au ministre des Finances un rapport accompagné, au besoin, de recommandations.

Troisièmement, le Tribunal a reçu du ministre des Finances le mandat permanent d'enquêter sur les demandes présentées par des producteurs nationaux de textiles souhaitant bénéficier d'un allègement tarifaire (taxe à l'importation) sur l'importation d'intrants textiles dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production et de faire des recommandations au ministre des Finances afin de maximiser les retombées économiques pour le Canada.

Le Tribunal n'a pas reçu de mandat du gouvernement à l'égard des mesures de sauvegarde depuis août 2005, ni depuis novembre 2005 en ce qui a trait à des questions économiques, commerciales ou tarifaires.

Ressources financières 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
115	126	105

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
1	1	0

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Les recommandations du Tribunal sur les questions économiques, commerciales et tarifaires et ses recommandations liées à la saisine permanente sur les textiles sont équitables, impartiales et fondées sur de l'information de qualité.	Pourcentage des recommandations et des rapports qui répondent aux mandats et fournissent les renseignements demandés	100 p. 100 des recommandations répondent au mandat et fournissent les renseignements demandés	S/O
Les rapports et les recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances sont publiés dans les délais prescrits par la loi	Pourcentage des rapports et des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances qui sont publiés dans les délais prescrits par la loi	100 p. 100 des rapports et des recommandations sont publiés dans les délais prescrits par la loi	S/O

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En vertu de sa saisine permanente sur les textiles, le Tribunal présente habituellement ses recommandations et ses motifs au ministre des Finances dans les 100 jours suivant la date de l'ouverture de l'enquête. Dans les cas exceptionnels, lorsque le Tribunal détermine qu'il est en présence d'une situation d'urgence, il présente ses recommandations dans un délai plus bref.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Tribunal n'a reçu aucune nouvelle demande d'allégement tarifaire sur des intrants textiles. Cependant, le Tribunal a tout de même affecté des ressources financières et humaines modestes à cette activité de programme afin de conserver, en cas de besoin, un noyau essentiel de connaissances et d'expertise dans ce domaine hautement spécialisé. De plus, le Tribunal est tenu de faire rapport sur la

saisine permanente sur les textiles et consacre un chapitre entier de son rapport annuel à ce volet de son mandat.

Comme il est indiqué plus haut, le Tribunal n'a été saisi d'aucune enquête du gouvernement depuis 2005-2006.

Leçons apprises

Étant donné la réduction importante et/ou l'élimination des tarifs sur les intrants textiles, l'activité liée à la saisine permanente en matière de textile a diminué considérablement au cours des cinq dernières années. Ainsi, le Tribunal envisagera de réduire davantage les ressources affectées à cette activité.

Activité de programme n° 3 : services internes

L'activité de programme des services internes soutient tous les résultats stratégiques et se retrouve dans tous les organes du gouvernement. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et aux autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services des TI, services immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'un organisme et non pas à celles qui s'appliquent à un programme en particulier.

Ressources financières 2011-2012 (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
4 130	4 526	3 791

Ressources humaines 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
33	28	5

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En 2011-2012, les priorités sous-jacentes du Tribunal sont demeurées l'investissement dans ses gens, les pratiques de gestion saines et l'amélioration de la prestation des services.

En ce qui concerne l'investissement dans ses gens, le Tribunal a mis en place un programme d'orientation pour ses nouveaux employés, qui leur permettra d'accélérer leur intégration au sein de l'organisation et leur acquisition de connaissances. Le Tribunal a également investi dans la documentation des processus et des procédures, y compris la documentation des procédures relatives à des causes d'appel et la compilation d'une corrélation chronologique entre les causes connexes aux termes de la *LMSI*.

Dans le cadre des pratiques de gestion saines, le Tribunal a renouvelé, en 2011-2012, le document de son instrument de délégation des ressources humaines (RH). Conformément à la pratique actuelle, le nouveau document applique la modernisation continue du modèle actuel de gouvernance des RH, qui privilégie la décentralisation de certaines tâches RH pour en arriver à accroître l'efficacité tout en réduisant au minimum les risques. En outre, le Tribunal a élaboré, dans le cadre de son plan d'action en matière de GI, sa structure de dossiers, qui sera mise en œuvre en 2012-2013. Enfin, le Tribunal a participé à sa première vérification des contrôles de base effectuée par le Bureau du contrôleur général. Le Tribunal a accueilli les recommandations formulées à la suite de cette vérification et préparé un plan d'action en matière de gestion qui sera achevé au début de l'exercice 2012-2013.

Également en 2011-2012, le Tribunal a fini de préparer un projet pilote concernant un questionnaire électronique qui permettra aux répondants d'épargner du temps et de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs lorsqu'ils lui fournissent des renseignements. La mise en œuvre complète de cette initiative en 2012-2013 se traduira par des gains d'efficacité importants pour les parties intéressées et la Direction de la recherche du Tribunal, puisqu'elle réduira le temps et les ressources consacrés à la saisie et à la validation des données.

Leçons apprises

Amélioration des prévisions financières

Dans le cadre de pratiques de gestion saines et dans un contexte de contraintes budgétaires, le Tribunal a mis l'accent sur la planification financière et s'est montré plus proactif en ce qui a trait à l'élaboration de prévisions financières. Chaque mois, ces prévisions sont actualisées et font l'objet de discussions avec l'équipe de gestion. Cet exercice s'est révélé d'une très grande valeur pour comprendre les répercussions financières à court et à long terme de décisions et pour améliorer la planification intégrée.

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Principales données financières

(milliers de dollars)

État condensé de la situation financière pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012

	Variation ($)	2012	2011
Actifs	**200**	**1 064**	**864**
Passifs	(406)	2 076	2 482
Situation financière nette	606	(1 012)	(1 618)
Total	**200**	**1 064**	**864**

État condensé des résultats et de la situation financière nette ministérielle pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2012

	Variation (%)	2012	2011
Total des dépenses	(5)	12 809	13 475
Total des recettes	(50)	1	2
Coût net des opérations	**(5)**	**12 808**	**13 473**

Tableaux et graphiques montrant les points saillants financiers
Dépenses — À quoi servent les dépenses

	2012 Total	2011 Total
Salaires et avantages sociaux	9 186	9 781
Installations	2 050	2 029
Services professionnels	645	819
Réparations et entretien	280	222
Acquisition de matériel	180	270
Transport	135	100
Télécommunications	103	133
Fournitures et approvisionnements	77	90
Autres	152	29
Coût net des opérations	**12 808**	**13 473**

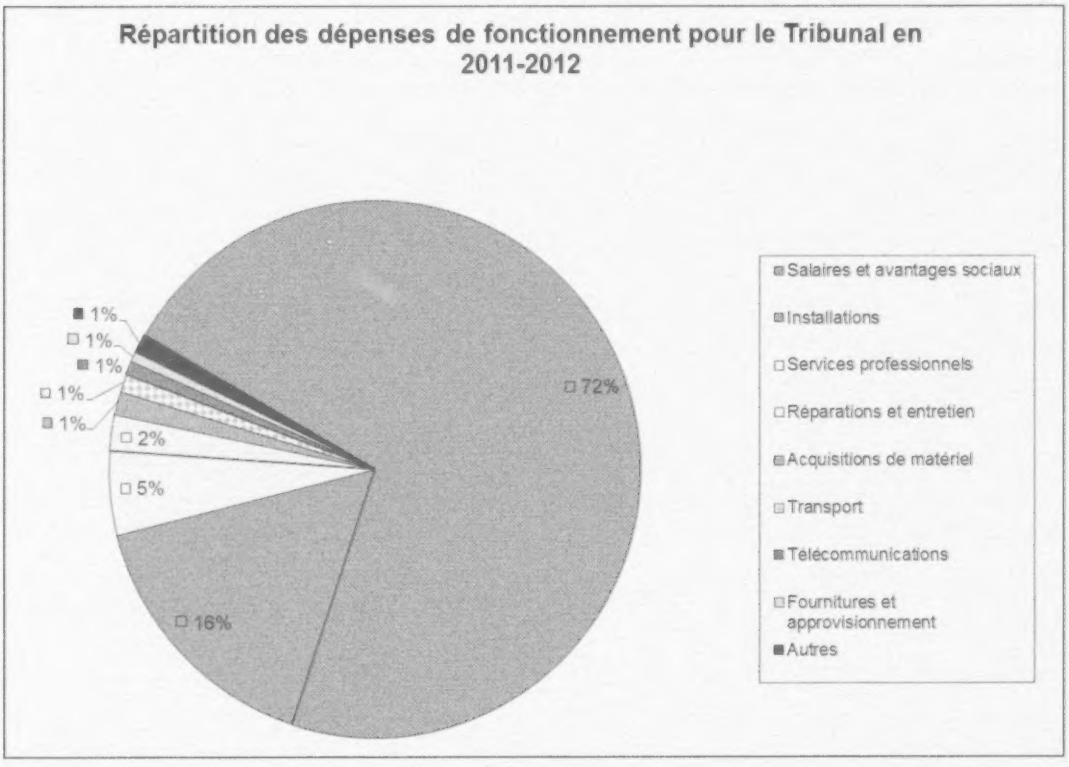

États financiers

Les états financiers du Tribunal peuvent être consultés à l'adresse http://www.tcce-citt.gc.ca/publicat/index5_f.asp.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 est disponible sur le site Web Tribunal canadien du commerce extérieur.[1]

- Achats écologiques

SECTION IV — AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Personne-ressource de l'organisation

Le secrétaire
Tribunal canadien du commerce extérieur
333, avenue Laurier Ouest
17e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G7

Téléphone : 613-993-3595
Télécopieur : 613-998-1322
Courriel : secretaire@tcce-citt.gc.ca
Site Web du Tribunal : http://www.tcce-citt.gc.ca

Lois principales régissant les activités du Tribunal canadien du commerce extérieur

Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	L.R.C. 1985 (4e supp.), c. 47
Loi sur les douanes	L.R.C. 1985 (2e supp.), c. 1
Loi sur la taxe d'accise	L.R.C. 1985, c. E-15
Loi sur les mesures spéciales d'importation	L.R.C. 1985, c. S-15
Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./89-35.
Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics	D.O.R.S./93-602.
Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur	D.O.R.S./91-499.

Publications du Tribunal

On trouvera une liste complète des publications du Tribunal sur le site Web du Tribunal à l'adresse http://www.tcce-citt.gc.ca/publicat/index_f.asp.

---

1. Achats écologiques, http://www.citt-tcce.gc.ca/publicat/index_f.asp